Rapport du Conseil d'Administration de l'asbl BWBC Volley
du 18 septembre 2017 à 19h30 au Business Center d'Axisparc.

Présents: Eric Davaux, Jean-Pol Sohy, Francine Breekpot, Jean-Luc Haubruge, Frédérick Vandenbemden, Raymond Bricart et Pierre Vander Vorst.
Excusés: Didier Vanleeuw, Emmanuel Bonami et Philippe Jans
Invités: Harry Mabille, F. Schmitt, Emile Lorge et Francis Offermans.

En début de séance, la réunion concerne l'AG AIF du 27 septembre 2017 et la discussion sur les nouveaux statuts et leurs conséquences.
La composition des délégations sera la suivant:

- Pour le Brabant Wallon: Emile Lorge, Francis Offermans, Harry Mabille et Pierre Vander Vorst.
- Pour Bruxelles Capitale: Frédérick Vandenbemden, Marc Menassa, Jean-Luc Haubruge et Philippe Jans.

Chaque membre a des commentaires ou des remarques à donner.
En voici quelques unes :

- Quelle est l'urgence de modifier nos statuts ?
- Ne faut-il pas plus réformer les finances de l'AIF ?
- Les plans programmes AEPS sont-ils respectés ?
- Quid des relations dans les statuts avec la Frbvb, Cev et Fivb ?
- Qui a voulu ces nouveaux statuts ?
- Ne faut-il pas avoir plus de respect pour la démocratie dans ces statuts car la nouvelle AG ne s'occupe seulement de voter pour un président et l'approbation des comptes sans aucun débat sur d'autres sujets ?
- Concernant le rapport de la réviseuse d'entreprise, n'y a-t-il pas deux aspects délicats, les corrections de certains postes concernant les subsides de l'ADEPS pour le nouveau bâtiment à Beez et en fin de rapport les adaptations proposées ne sont-elles pas le rôle du CA et pas de la réviseuse ?

Après toutes une série de questions et/ou propositions, les membres décident en commun des votes à effectuer, mais demandent à pouvoir négocier des amendements à ce texte lors d'une prochaine AG afin de clarifier certains détails.

1. **Président et Secrétaire :**
 - Le PV de la réunion du 24 août 2017 doit être fait et approuvé.
 - Approbation du rapport de la réunion du CA du 21 août 2017 avec les remarques demandées par Eric Davaux :
 - Scinder les personnes présentes lors de chaque réunion
 i. Rajouter le PV de la réunion du 24/8
 ii. Dans le PV de la réunion du 21/8, il manque toute la partie relative à l'AGO de décembre
 - Point 2. Compétitions :
 - Homologation des salles : une nouvelle salle homologuée (laquelle ?), la CPC se charge de la publication
 - Point 3. Technique et Jeunes:

- Achat de 40 polos d'entrainements pour joueurs et coaches : accord de principe sur l'achat à condition de présenter plusieurs devis
- Réponses des contacts avec les autres provinces concernant un championnat jeunes cadets commun : le Hainaut émet une réponse négative, à poursuivre avec les autres provinces (Liège et Namur ; pour cette dernière, voir en cas de championnat commun, la manière dont l'organisation se réalise)

2. <u>Compétitions :</u>

- La problématique des liste de force est évoquée et au niveau provincial, il semble que tous les clubs sont en ordre, cela sera contrôlé à la réception des feuilles de match;
- Pour ce qui concerne les clubs en Nationales, deux clubs ont des difficultés mais le Président a reçu un mail du Président AIF qui lui stipule que l'administration de l'AIF a des difficultés avec les licences. Ainsi, le CA demande à la CPC de tenir compte de cette situation pour tous les clubs de notre province à tous les niveaux.

3. <u>Technique et Jeunes :</u>

- Les championnats jeunes seront bien fournis avec entre 5 et 10 équipes par catégories sauf en cadets garçons où seul Guibertin est inscrit. De ce fait un contact sera pris par le Secrétaire avec le Président de Namur pour savoir si, à certaines conditions, cette équipe peut participer à leur championnat;
- Suite à deux réunions de la précédente saison, toute dérogation dans les compétitions jeunes doit être octroyée par le CA. Voici le rappel de celles-ci (extrait règlement complémentaire) :
 - Sauf pour le jeu adapté, les catégories d'âges sont sexuées. Cependant, une fille peut être alignée dans une catégorie masculine à condition que :
 i. une dérogation ait été accordée ;
 ii. une seule d'entre elles soit sur le terrain.
 - Toute dérogation concernant les catégories d'âges peut être obtenue aux conditions suivantes :
 i. elle est valable uniquement pour la saison sportive en cours ;
 ii. elle ne peut être délivrée que :
 1. pour un joueur ne rencontrant pas les conditions d'âge pour la catégorie d'âge concernée à condition de ne pas dépasser la limite d'âge de plus d'une année ;
 2. pour un joueur n'ayant pas dans son club d'équipe dans sa catégorie d'âge ;
 3. pour au maximum une fille jouant dans une équipe masculine dans la même catégorie d'âge ;
 4. si le club n'aligne pas d'équipe dans la catégorie d'âge supérieure ;
 iii. elle n'est jamais délivrée pour évoluer dans les catégories cadet(te)s, scolaires et junior(e)s à un joueur issu d'un club ayant une équipe sénior évoluant dans les deux derniers niveaux provinciaux ;
 iv. elle empêche l'équipe qui en bénéficie de décrocher le titre de champion ;
 v. elle peut être obtenue à tout moment si elle concerne un joueur affilié après le début de la compétition ;
 vi. elle doit être communiquée et publiée, par la CPJT dès son octroi, à tout club évoluant dans la catégorie concernée.
- Concernant la réunion de la Commission Technique AIF de ce jour, Laurent Fercot remplace Francine Breekpot ne pouvant pas être à deux endroits en même temps;

- Un changement de lieu des deux premiers entrainements a été décidé et cela se fera le 24/09/17 à Perwez avec rencontre avec les parents;
- Une double affiliation de Tubize vers Union Drogenbos est examinée par les responsables qui prendront dans les prochains jours une décision en conformité avec les ROI en vigueur.

4. **Statuts et Règlements:**
 - Concernant l'AG du BWBC Volley du dimanche 17 décembre 2017 à 9h30' , le CA décide de placer cet événement à l'Axisparc pour plus de facilité;
 - Le vice-président contactera le responsable de l'entité Bruxelles Capitale concernant les nouveaux statuts et le nouveau comité pour répondre aux obligations légales en vigueur;
 - L'AG des clubs du Brabant Wallon est fixée au 18 novembre 2017 à 10h00 à l'Axisparc.
5. **Arbitrage:**
 - Le secrétaire fait état de l'arbitrage AIF et FRBVB qui est dans une situation délicate jusque fin septembre 2017;
 - Le CA examine un problème de fair-play vis-à-vis des arbitres et ne peut que demander aux arbitres d'agir pour un respect de tous les participants aux rencontres, il y a lieu, en cas de problème, d'utiliser l'échelle des sanctions voulues et de faire éventuellement un rapport dans les dix jours ouvrables en conséquence.
6. **Loisirs:**
 - Le CA examine le cas d'une joueuse française qui veut jouer en provinciale. Conformément à la législation de l'AIF, son club d'affiliation de cette saison doit faire la procédure de transfert international;
 - Le CA demande aux équipes du championnat Loisirs de faire attention à l'assurance de ces joueurs après le 30 juin et le jour d'affiliation à sa prochaine équipe car Ethias notamment ne couvre pas les accidents entre ces périodes.
 - Il importe de vérifier avec l'AIF la création d'un matricule loisirs pour les clubs du Brabant wallon.
7. **Divers**
 - Eric Davaux demande le suivi de la réunion relative au site.
 - Les aménagements suivants sont demandés :
 - il y a toujours l'onglet loisirs en pleine page.
 - Il importe aussi de relancer les annonces des rencontres des équipes de l'entité BWBC Volley évoluant en FRBVB.
8. **Prochain CA**
 - Le CA fixe le prochain CA au lundi 16 octobre 2017 à 20h00 au Business Center de l'Axisparc à Mont Saint-Guibert.

Fait à Ottignies, le 19 septembre 2017.

Jean-Pol Sohy, secrétaire BWBC Volley.